

Tout catholique doit croire et dire que le premier attribut de l'Eglise est de savoir quelles sont les limites de sa puissance. Aussi, ce cri de la foi alarmée doit il se faire entendre : Hérésie, impiété que cette proposition, injurieuse à l'épouse du Christ : L'Eglise ne sait pas quelles sont les questions qui peuvent appartenir à ses décisions.

Voilà, Mr. l'Editeur de l'*Aurore*, quelles sont les conséquences des assertions que vous avez émises avec tant de hardiesse contre les doctrines de l'Eglise. Jugez si elles ne devaient pas exciter quelque indignation dans ceux qui regardant leur foi, comme ce qu'ils ont de plus cher au monde, ne peuvent souffrir l'outrage qu'elle reçoit par les injures jetées au Souverain Pontife, et qui retombent sur la grande société religieuse dont ils se font gloire d'être membres.

Outre la discussion de principes qu'ont provoquée vos articles, il y aurait matière à des observations critiques sur les faits que vous avez cités à l'appui de votre opinion. Ce pourra faire, peut-être, le sujet d'un écrit subséquent.

Mais je vous déclare que je ne prétends nullement m'obliger à vous répliquer, si vous ne vous en tenez pas aux questions que j'ai traitées aujourd'hui, et qui sont celles que vous avez abordées le premier dans votre journal, savoir : l'Eglise a-t-elle le droit d'intervenir dans les matières qui sont l'objet de l'Encyclique de Grégoire XVI, et cette Encyclique est elle une décision doctrinale qu'on ne peut combattre sans abjurer la foi ? Voilà le point précis de la question. Si vous n'y donnez pas une réponse catégorique, et que vous tombiez dans des divagations qui ne s'y rapportent pas, il me sera libre alors de vous abandonner au jugement du public, qui pensera sans doute que vous n'avez pas la force de soutenir votre première assertion, ni le courage d'avouer que vous êtes tombé dans l'erreur.

Au reste, j'ai l'espérance qu'il n'en sera pas ainsi. Vous reconnaîtrez que faite de notions suffisantes sur l'autorité de l'Eglise, et la soumission qui lui est due, vous n'avez pas vu les conséquences de vos avancés. Vous étudierez davantage l'esprit du catholicisme dans ses principes et son histoire, et vous verrez que le désordre et le malheur des sociétés n'ont pu être produits par l'influence de ses doctrines. La parole de Dieu, dont l'Eglise est l'organe, ne peut jamais en effet opérer le mal. Persuadé de cette vérité, vous joindrez votre voix à ce concert d'éloges que font entendre de toutes parts tous les hommes éclairés de notre siècle, proclamant que le catholicisme seul a fait et peut faire le bonheur des peuples. Et ravi d'une si belle gloire, vous serez fier de porter le plus beau titre du monde, de vous dire, comme celui qui s'est cru obligé de vous adresser ces observations,

UN CATHOLIQUE.

---

#### CONDITIONS DE CE JOURNAL.

ON S'ABONNE chez M.M. FABRE et LE-] PRIX D'ABONNEMENT.—Quatre piastres  
PROJON, Libraires, et au Bureau du Jour-] pour l'année, cinq piastres, par la poste,  
nal, à Montréal, Canada. ] payables d'avance, par semestre.  
L'abonnement court du 1<sup>er</sup> janvier au 1<sup>er</sup> juillet et du 1<sup>er</sup> juillet au 1<sup>er</sup> janvier.

PUBLIÉ PAR J. C. PRINCE. PÈRE DE L'ÉVÊCHÉ. } MONTREAL :  
IMPRIMÉ PAR J. A. PLINGUET, IMPRIMEUR. } RUE ST. DENIS.